

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

LUDOTHEQUE PETITE ENFANCE

La Ludothèque Petite Enfance est installée au sein des locaux de « l'Espace Petite Enfance » situés 16 rue Saint André à Le Teich.

L'Espace Petite Enfance regroupe différents équipements :

- Le Multi-Accueil « La Pomme de Pin »
- Le Relais Petite Enfance (anciennement RAM)
- Un espace mutualisé dans lequel est installée la Ludothèque.
Cet espace aménagé et équipé est aussi à destination des différentes structures municipales intervenant dans le champ de la petite enfance pour l'organisation de diverses activités ou évènements particuliers (formations, réunions, conférences, temps festifs...)

La Ludothèque Petite Enfance s'adresse aux enfants âgés jusqu'à 5 ans révolus résidant sur la commune de Le Teich, c'est une structure municipale qui propose un lieu aménagé autour du « libre jeu ».

La Ludothèque Petite Enfance est dédiée à l'accueil des enfants accompagnés en permanence, par au minimum un de leurs parents, ou une personne majeure désignée par lesdits parents.

Les Assistants Maternels ou les Gardes d'enfants ne pourront y avoir accès avec les enfants qu'ils gardent.

FONCTIONNEMENT

La Ludothèque est ouverte le mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30 en périodes scolaires.

Afin de permettre le rangement, le nettoyage, la désinfection des équipements et des jeux, deux créneaux horaires sont proposés chaque matinée :

- De 8h45 à 10h15
- De 10h45 à 12h15

- + Les enfants sont accueillis gratuitement sur les créneaux réservés en amont après complétude d'une fiche d'inscription ; celle-ci est téléchargeable sur www.leteich.fr ou est disponible auprès de l'animatrice de la Ludothèque.
- + 10 enfants maximum pourront être accueillis simultanément sur les créneaux horaires proposés afin de respecter une qualité d'accueil et une plus grande liberté des enfants.
- + La Ludothèque n'étant pas un mode de garde, chaque enfant devra être accompagné par un parent au minimum (le nombre d'adultes présents pouvant être limité selon la fréquentation).
- + Un enfant ne pourra jamais se retrouver seul dans la Ludothèque ; même pour une absence de courte durée de la personne qui l'accompagne.
- + La LPE a été pensée autour du « libre jeu », cela sous-entend que chaque enfant, lorsqu'il en passe le seuil, est libre de s'y déplacer et d'utiliser les jeux et les équipements selon ses besoins et ses envies ; à condition qu'il ne mette ni en danger, ni en insécurité les autres enfants et lui-même.

Aucun enfant n'est forcé à jouer ou à démontrer des compétences. *(Par exemple un enfant de 5 ans a le droit de jouer avec les jouets des bébés s'il en a besoin et sans être jugé. L'enfant garçon qui veut mettre une robe ou jouer au coin cuisine ne sera pas arrêté dans son jeu...)*

- ✚ Les jeux et les espaces sont nettoyés et désinfectés à la fin de chacune des séances, ils sont mis à disposition des enfants, choisis et installés afin de répondre au plus près aux besoins de chacun.
- ✚ Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sur place.
- ✚ Il est obligatoire pour les enfants et les accompagnants de se déchausser ou de porter des « surchaussures » pour accéder à la LPE
- ✚ Il est obligatoire de respecter et faire respecter le calme dans la ludothèque
- ✚ La Ludothèque Petite Enfance est un espace de jeu sur place qui n'offre pas, dans l'immédiat, de service de prêt, la possibilité d'emprunter un jeu ne sera possible que dans une prochaine étape de développement de la structure.
- ✚ En fonction de leur âge, les enfants seront invités à ranger lorsqu'ils auront fini d'utiliser tel ou tel jeu afin, d'une part d'appréhender les notions de début et de fin d'activité, et d'autre part d'aider à la remise en place du matériel.
Il sera proposé aux parents le cas échéant de les y aider ; l'animatrice présente pourra éventuellement soutenir et accompagner cet apprentissage.
- ✚ Les jeux, matériels et équipements abîmés ou détériorés volontairement par les enfants devront être remplacés à l'identique par la famille.

La ludothèque est un espace pour jouer et pour se mouvoir librement, c'est-à-dire sans contrainte hormis les règles liées à des questions de sécurité physique et morale de chacun.

Acceptation du règlement et signatures des responsables légaux :

Le : _____

Signatures : _____

* Le présent règlement de fonctionnement n'est pas définitif et peut évoluer selon le contexte et les problématiques rencontrées ou, dans le cadre du développement de la Ludothèque Petite Enfance.